RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02096
Numéro SIREN : 814 274 445
Nom ou dénomination : ABELIONNI

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt 4091

ABELIONNI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 6 000.00 €

Siège social : 12B CHEMIN DE LA BERGERIE

13740 LE ROVE

814 274 445 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Huguette BRUNO

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AIX-EN-PROVENCE
30, Chemin des Tuileries – 13015 MARSEILLE

Tél : 04.96.15.49.30 Télécopieur : 04.96.15.49.35 E-mail : huguette.bruno@wanadoo.fr

ABELIONNI

Société À Responsabilité Limitée au capital de 6 000.00 €

Siège social : 12B CHEMIN DE LA BERGERIE

13740 LE ROVE

814 274 445 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE SUR LA TRANSFORMATION EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés à l'unanimité en date du 13 février 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante.

Notre démarche a été conduite à partir :
- des comptes clos au 31 mars 2022,
- des comptes prévisionnels en date du 31 décembre 2022.

Votre société a été immatriculée le 27 octobre 2015 :
- son capital s'élève actuellement à 6.000 euros
- ses capitaux propres négatifs s'élèvent à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2022 à 70.450 euros.
- La situation au 31/12/2022 met en évidence un résultat positif de 77 867 euros et des capitaux positifs d'un montant de 7.418 euros.

Le chiffre d'affaires depuis la clôture a fortement progressé, passant de 275 805 euros à 491 183 euros au regard de la situation au 31 décembre 2022 soit sur 9 mois d'activité.
La rentabilité affichée à la situation au 31 décembre 2022 permet de couvrir les charges d'exploitation et conduit à un équilibre de gestion.

L'activité exercée ainsi que la typologie des clients de votre société n'appellent pas d'inquiétude quant à la pérennité de l'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

• à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

• à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les comptes appellent de notre part les observations suivantes :

- Au 31 mars 2022 :
  - le montant des immobilisations s'élève à 28 756 euros, composé essentiellement de matériels informatiques.
  - Le montant des créances clients s'élève à 25 246 euros.
- Au 31 décembre 2022 :
  - Le montant des immobilisations s'élève à 21 703 euros
  - Le montant des créances clients s'élève à 144 847 euros
  - Le montant des capitaux propres s'élève à 7418 euros

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres à la suite de la situation au 31 décembre 2022 est au moins égal au montant du capital social.

MARSEILLE, LE 15 mars 2023

H.BRUNO

